



Les services de taxi et de covoiturage sont des services essentiels pour bon nombre de personnes dans le district du Timiskaming. Les recommandations suivantes visent à aider les employeurs, les chauffeurs, les propriétaires de véhicules et les passagers des services de taxi et de covoiturage à réduire le risque d'exposition communautaire aux maladies respiratoires, dont la COVID-19.

## **Recommandations pour éviter la propagation de maladies respiratoires dans les véhicules :**

### **Passagers :**

- Si vous ne vous sentez pas bien, communiquez avec les Services de santé du Timiskaming en composant le 705 647-4305 ou le 1 866 747-4305.
- Les passagers qui doivent demeurer en [isolement](#) à cause d'une maladie ou d'un récent retour de voyage ou selon les directives de leur fournisseur de soins de santé doivent se déplacer seulement pour se rendre à des rendez-vous médicaux essentiels.
- Idéalement, embarquez dans un véhicule avec une personne de votre cercle social (p. ex. quelqu'un de votre foyer). Si cela est impossible et que vous avez besoin d'utiliser un service de taxi ou d'embarquer avec quiconque à l'extérieur de votre cercle social, prenez les mesures ci-dessous pour réduire le risque de propagation communautaire de maladies respiratoires :
  - Lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant à base d'alcool avant de monter à bord du véhicule et après en être sorti.
  - Portez un [masque non médical](#) ou un couvre-visage en tout temps pendant que vous êtes dans le véhicule.
  - Assoyez-vous sur la banquette arrière, du côté opposé à celui du conducteur, pour maintenir la plus grande distance physique possible entre vous et le conducteur.
  - Ouvrez les fenêtres du véhicule pour permettre la circulation d'air.
  - Si possible, utilisez une méthode de paiement sans contact, comme le prépaiement en ligne ou le paiement par carte de crédit ou de débit sans contact.
  - Respectez les bonnes règles d'hygiène en matière de toux et d'éternuements en toussant dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras. Jetez le mouchoir à la poubelle lorsque vous sortez du véhicule.

### **Employeurs de services de taxi :**

- Communiquez fréquemment avec les membres de votre personnel pour les sensibiliser davantage à la COVID-19.
- Les employés malades doivent rester à la maison. Communiquez avec les Services de santé du Timiskaming pour obtenir des conseils, au besoin.
- Envisagez d'installer une barrière physique, comme une fenêtre en plexiglas, entre les sièges avant et la banquette arrière du véhicule, pour augmenter la distance physique entre les passagers et le conducteur.
- Dans les véhicules, mettez à la disposition du chauffeur et des passagers du désinfectant à base d'alcool pour les mains et des mouchoirs, ainsi que des produits nettoyants et des lingettes désinfectantes. Envisagez aussi d'offrir des masques aux chauffeurs. Consultez la page [Port du masque dans les milieux de travail ne prodiguant pas de soins de santé](#).
- Envisagez d'installer dans le véhicule des affiches sur les [bonnes règles d'hygiène en matière de toux et d'éternuements](#) et la [désinfection des mains](#) à des endroits bien visibles pour les passagers (p. ex. à l'arrière des sièges avant, dans une pochette en plastique transparent).
- Envisagez de créer et d'offrir aux chauffeurs une liste de vérification sur la désinfection des véhicules pour favoriser l'adoption systématique de [pratiques de désinfection de véhicules](#).

- Consultez le document [COVID-19 en milieu de travail](#) des Services de santé du Timiskaming pour obtenir plus d'information sur le rôle que jouent les employeurs et les employés dans la réduction de la propagation communautaire de la COVID-19.

### Chauffeurs professionnels et conducteurs bénévoles :

- Ne vous présentez pas au travail ou n'offrez pas d'accompagner quelqu'un en voiture si vous êtes malade. Si vous ne vous sentez pas bien, communiquez avec les Services de santé du Timiskaming en composant le 705 647-4305 ou le 1 866 747-4305.
- Portez un [masque non médical](#) ou un couvre-visage, si possible.
- Lavez-vous les mains ou désinfectez-les souvent avec un désinfectant à base d'alcool :
  - à l'entrée et à la sortie des passagers;
  - après avoir manipulé de l'argent ou des cartes de paiement ou après avoir aidé un passager avec ses effets personnels (si cela est inévitable);
  - avant et après les quarts de travail et les pauses;
  - avant et après avoir fait le plein d'essence;
  - après avoir enfilé, touché ou retiré un couvre-visage.
- N'autorisez pas le covoiturage avec des personnes à l'extérieur du cercle social du passager principal (c.-à-d. quelqu'un qui n'habite pas dans le même foyer).
- Demandez aux passagers de s'asseoir sur la banquette arrière pour maintenir une distance physique.
- Si vous conduisez un passager à destination ou en provenance d'un centre d'évaluation de la COVID-19 ou d'un établissement de soins de santé ou si le passager présente des symptômes respiratoires, assurez-vous que les fenêtres du véhicule sont ouvertes pour permettre la circulation d'air.
- Envisagez de demander aux passagers de manipuler leurs effets personnels lorsqu'ils embarquent dans le véhicule et lorsqu'ils en sortent.
- [Désinfectez le véhicule](#) soigneusement et régulièrement.

### Nettoyage et désinfection du véhicule :

- Les surfaces que les gens touchent fréquemment sont plus susceptibles d'être contaminées. Par exemple, les poignées de porte, les appuis-bras, les sièges, l'appui-tête, les boutons de fenêtres, les serrures et les ceintures de sécurité.
- Portez des gants jetables lorsque vous nettoyez le véhicule.
- Vous pouvez utiliser un produit ménager courant ou une lingette désinfectante pour nettoyer ces surfaces :
  - au moins deux fois par jour ou après chaque trajet, dans la mesure du possible;
  - après avoir conduit des patients pour des raisons médicales (p. ex. à destination et en provenance d'un hôpital, d'un centre d'évaluation ou d'un autre établissement de soins de santé) et après avoir conduit des passagers qui présentent des symptômes respiratoires (toux, éternuements).
- Utilisez seulement des désinfectants ayant un numéro d'identification de médicament (DIN) (p. ex. la marque Lysol) ou de l'eau de Javel à un ratio de dilution de 1:100. Un DIN est un numéro à huit chiffres accordé par Santé Canada confirmant que le produit est approuvé pour une utilisation au Canada.
- La solution des lingettes désinfectantes renferme à la fois des produits nettoyants et désinfectants. Vous devez jeter les lingettes lorsqu'elles s'assèchent. Les lingettes ne sont pas recommandées pour nettoyer des surfaces très souillées.
- Vérifiez la date d'expiration des produits que vous utilisez et respectez toujours les instructions du fabricant.
- Les employeurs et propriétaires de véhicules doivent fournir à tous les chauffeurs les produits nettoyants ou lingettes désinfectantes appropriés pour leurs véhicules.

**Pour obtenir plus d'information, visitez notre site Web :** <http://www.timiskaminghu.com/90484/COVID-19>. **Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les Services de santé du**

**Timiskaming au 705 647-4305 ou au 1 866 747-4305 (sans frais) du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.**

#### Références

Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (2020). *Cleaning and Disinfection for Non-Emergency Transport Vehicles*. Source : [https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/disinfecting-transport-vehicles.html?deliveryName=USCDC\\_10\\_4-DM26172](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/disinfecting-transport-vehicles.html?deliveryName=USCDC_10_4-DM26172).

Santé publique Ontario (2020). *Nettoyage et désinfection des lieux publics*. Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>.

Santé publique Ontario (2013). *How to Cover your Cough*. Retrieved from: <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/clincial-office-cough-signage.pdf>

Santé publique Ontario (2009). *How to Handrub*. Retrieved from: <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/j/2009/jcyh-handrub.pdf?la=en>

Bureau de santé du district de Simcoe-Muskoka (2020). *COVID-19 Public Health Guidance for Taxi and Rideshare Drivers*. Source : [https://innisfil.ca/wp-content/uploads/2020/04/covid-19-public-health-guidance-for-taxi-rideshare-drivers\\_aoda-web.pdf](https://innisfil.ca/wp-content/uploads/2020/04/covid-19-public-health-guidance-for-taxi-rideshare-drivers_aoda-web.pdf).

Bureau de santé publique de Toronto (2020). *2019 Novel coronavirus (COVID-19) [Guidance for Taxi/Ride Share Employers, Drivers, Vehicle Owners Fact Sheet]*. Ville de Toronto. Source : <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2020/03/8d19-COVID-19-Guidance-for-Taxi-Ride-Share-Employers-Drivers-Vehicle-Owners.pdf>.

Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex (2020). *Public Health Memo – Taxi and Rideshare Services during COVID-19*. Source : <https://www.wechu.org/sites/default/files/create-resource/covid-19-recommendations-ride-sharing-services-and-passengers.pdf>.